

SEANCE DU 21 MARS 2019

L'an deux mil dix neuf et le vingt et un mars à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Martine DESPLANS, Maire.

Date de la convocation : 14 mars 2019

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle CACHEUX

Début séance : 20 h 00

Le compte-rendu de la séance du 31/01/2019 est approuvé

➤ *Les délibérations suivantes sont prises :*

08-2019 : Compte de gestion exercice 2018 - Commune

Le Conseil Municipal,

ARRETE les comptes du compte de gestion de la commune pendant l'année 2018 établi par Madame le Receveur et le vote POUR à l'unanimité.

09-2019 : Compte de gestion exercice 2018 – Assainissement

Le Conseil Municipal,

ARRETE les comptes du compte de gestion "service assainissement" pendant l'année 2018 établi par Madame le Receveur et le vote POUR à l'unanimité.

10-2019 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 – Commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018.

Considérant que l'application de la comptabilité dite "M14" implique l'affectation du résultat de la section fonctionnement de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de clôture de + 98 404,94 €
- un déficit d'investissement de clôture de - 78 479,63 €

DECIDE d'affecter au budget primitif 2019 la somme de 78 479,63 € à l'article 1068 pour apurer le déficit et la somme de 19 925,31 € (report excédentaire) au compte 002.

11-2019 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 – Service assainissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de clôture de + 9 876,59 €
- un excédent d'investissement de clôture de + 8 879,46 €

DECIDE d'affecter au budget primitif 2019 la somme de 9 876,59 € à l'article 002 (report excédentaire en exploitation).

12-2019 : Subventions 2019

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VOTE les subventions suivantes :

- Association Européenne de la Route d'Artagnan (AERA) : 200,00 €
- Association d'Artagnan Ste Croix : 15,00 €
- Club de l'Amitié Champlecy : 150,00 €
- ADMR : 200,00 €
- Service de remplacement : 150,00 €
- Restaurant Scolaire de St Aubin en Charolais : 150,00 €
(25 € x 6 enf.)
- Ecole Jean Macé Charolles : 200,00 €
- Ecole Ste Marguerite Charolles : 50,00 €

Sommes inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2019

➤ *Les affaires suivantes sont vues :*

- ♦ Poêle à granulés au restaurant : M. FORJAT souhaite éventuellement le racheter
- ♦ Fin des travaux concernant la chaudière à bois : de bons échos pour l'instant de la part des utilisateurs
- ♦ Orientations budgétaires : en investissement : travaux fin de la salle, chaudière à bois à payer, adressage + panneaux, achat d'un défibrillateur, achat d'appareils électroménager pour l'office de chauffe de la salle, ordinateur pour le secrétariat de Mairie, voir pour un sonomètre dans la salle – prévoir un emprunt de 80 000 €
- ♦ Attente accord Permis de Construire projet E. VILLARD
- ♦ Règlement, contrat, tarifs de la salle : quelques points à finaliser par le groupe de travail, à valider au prochain CM
- ♦ Points sur les différents groupes de travail créés au CM précédent : chaque groupe avance – à noter une réunion concernant l'adressage le mercredi 27 mars et la livraison du matériel pour l'office de chauffe semaine 13

Fin de séance : 23 h 00